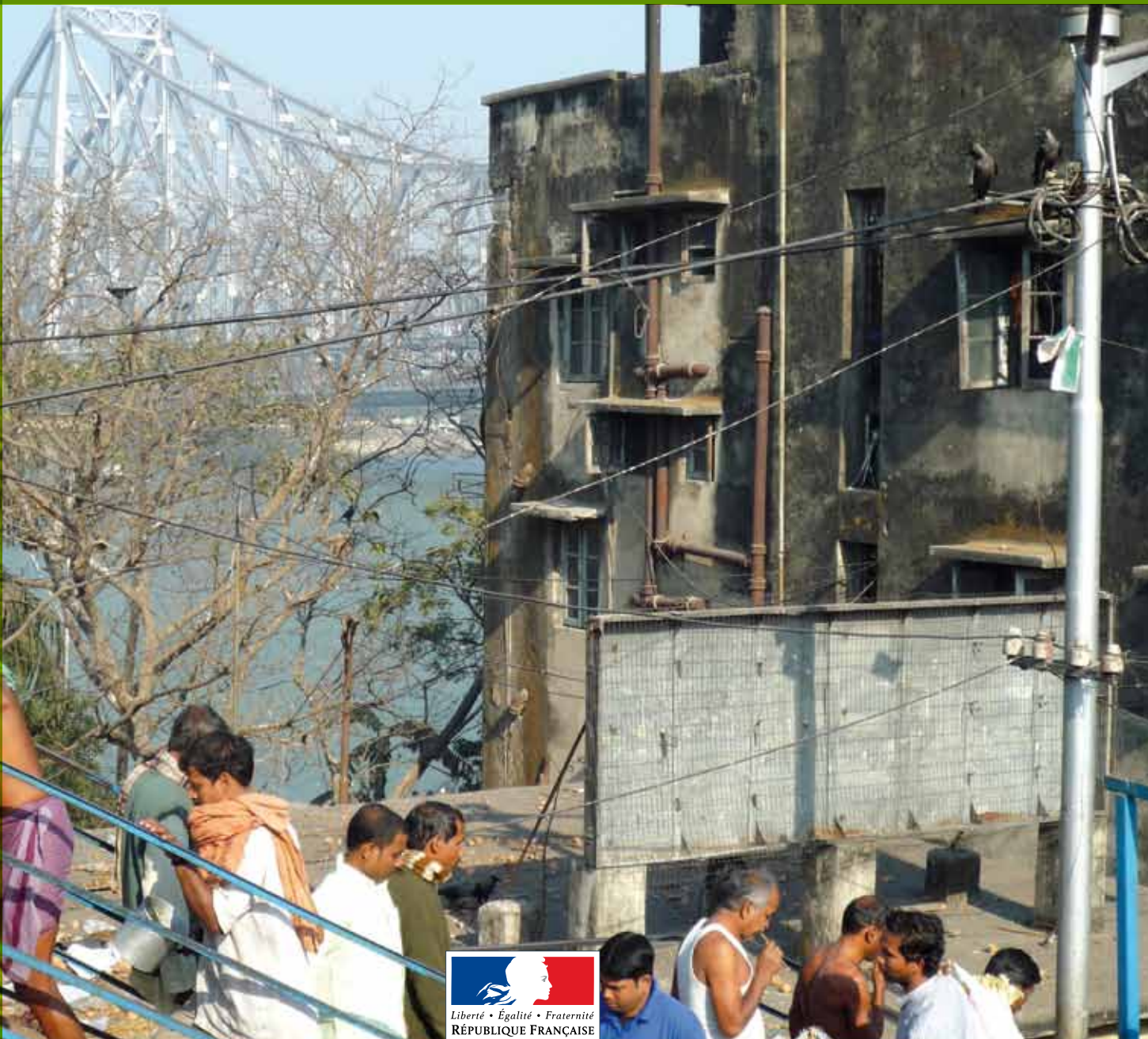


2009

Orientations de la coopération française
en appui à la gouvernance

urbaine



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats



L'année 2007 a marqué un tournant historique, la moitié de la population mondiale vit désormais dans les villes. Les deux prochaines décennies prévoient une explosion urbaine qui proviendra à 95% des pays en développement sous l'effet conjugué de l'exode rural et de la démographie.

Cette croissance rapide des villes du Sud représente un des défis majeurs auxquels l'humanité devra faire face au 21^e siècle, avec des conséquences pour l'équilibre social, économique et environnemental de la planète. C'est aussi dans les villes que se jouera la bataille du changement climatique au regard du développement. Le développement sera demain essentiellement un enjeu urbain dans les villes devenues le lieu de tous les paradoxes ; des villes qui concentrent les difficultés, mais aussi les espoirs.

Une croissance urbaine incontrôlée engendre un processus de ségrégation sociale et spatiale, rendant d'autant plus aigus les enjeux de lutte contre la pauvreté, la maîtrise de l'espace et la préservation de l'environnement. On estime qu'un milliard de personnes dans le monde vit déjà dans des quartiers informels ou des bidonvilles dépourvus des services urbains les plus essentiels : eau potable, assainissement, collecte des déchets, transport. Ces populations défavorisées souffrent d'une précarité foncière, source de tensions et d'insécurité. Elles sont aussi les plus exposées aux risques générés par la dégradation de l'environnement, la pollution des cours d'eau, des nappes phréatiques et de l'air.

Les villes du Sud constituent ainsi un miroir grossissant des enjeux du développement, en particulier dans la perspective de la réalisation des Objectifs du



Shanghai (Chine) - © Jérôme DUPLAN



Christian Masset,

*Directeur général de la mondialisation
du développement et des partenariats*



Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le même temps elles sont le lieu quotidien du développement économique et social, du renforcement de la démocratie autour des autorités locales, de la culture et de l'émancipation individuelle. Si elles cristallisent les difficultés, elles portent également en elles des solutions précieuses à travers le prisme de la gouvernance urbaine.

Nœud relationnel, la ville est le territoire de coopération entre tous les acteurs publics et privés, permettant de décloisonner les politiques sectorielles, et d'articuler les différentes échelles. Elle favorise la création de synergies pour répondre à des enjeux devenus trop complexes pour pouvoir être traités à une seule échelle par un seul acteur.

Inspirée par le concept de **gouvernance démocratique**, la gouvernance urbaine dépasse les cadres de l'administration et de la gestion urbaines. Elle consiste à **adopter des modalités d'action et de prise de décision partenariales**, associant en particulier les habitants les plus défavorisés. L'expérience montre en effet qu'au-delà des contraintes techniques et financières, une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques est essentielle pour répondre de manière plus efficace aux besoins du plus grand nombre. A travers ces processus de concertation, les démarches d'aménagement et de développement urbain constituent en outre un exercice d'apprentissage de la gouvernance locale et du renforcement institutionnel, permettant de construire la démocratie « par le bas ».

C'est pour répondre à ce nouvel enjeu que **nous avons initié en juillet 2007 une réflexion sur la gouver-**

nance urbaine avec l'ensemble des acteurs français impliqués dans la coopération urbaine : l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les associations de villes et d'élus, les entreprises et bureaux d'études privés, les organismes scientifiques, techniques et de recherche, les universités, les professionnels et les organisations non gouvernementales.

Fruit de cette réflexion concertée, ces « Orientations de la coopération française en matière de gouvernance urbaine » présentent la vision partagée des acteurs français, ainsi que nos perspectives de coopération dans ce champ. Centrées sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, et sur l'appui aux processus de concertation, ces orientations stratégiques mettent en lumière l'importance des appuis à apporter dans les domaines de l'accès aux services essentiels pour tous, enjeu majeur pour la réalisation des OMD, de la sécurité foncière, du développement économique, et de planification stratégique, dans une perspective de développement urbain maîtrisé.

Afin de donner vie à ces orientations stratégiques, un **Partenariat français pour la ville et les territoires** a été lancé en juillet 2009.

Démarche unique, le Partenariat **rassemble les acteurs de la coopération urbaine française dans toute leur diversité, pour agir de manière cohérente et coordonnée** au plan international, incarnant l'attention particulière portée par notre pays à l'enjeu planétaire de la construction de villes durables et solidaires.



Yves Dauge,
Co-président du Partenariat
pour la ville et les territoires

Le partenariat français pour la ville et les territoires

Les acteurs français de la coopération urbaine ont initié la mise en place du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires, une plate-forme de réflexion et d'échanges visant une meilleure efficacité de leurs actions. La multiplicité des acteurs impliqués dans ce champ rend en effet nécessaire une meilleure coordination et complémentarité de leurs appuis, y compris avec ceux d'autres coopérations bi ou multilatérales (par exemple : l'Union européenne, la Banque mondiale, Cités et gouvernements locaux unis – CGLU, *Cities Alliance*). Ce faisant, il s'agit d'inscrire notre pays dans une dynamique mobilisatrice autour des enjeux et défis soulevés par l'urbanisation, autour des nouvelles ambitions et obligations en matière de développement durable, autour d'une vision commune et un diagnostic partagé des enjeux, et d'inscrire la ville parmi les priorités de l'action internationale de la France.

Le Partenariat français pour la ville et les territoires

Il contribue à relever les **défis mondiaux de l'urbanisation** au travers de la coopération internationale et du développement ; il se donne comme principe et finalité de son programme que la ville soit motrice de la construction de sociétés plus solidaires et équitables.

Il permet à la France de participer plus activement aux **débats d'idées** dans les diverses enceintes internationales et, d'augmenter la cohérence, l'efficacité et la visibilité des interventions des acteurs français.

La vocation du Partenariat

- **Fédérer la participation des acteurs** de la coopération française dans le domaine de l'urbain (ministères, AFD, ONG et associations, collectivités territoriales, secteur privé, organisations scientifiques et techniques, chercheurs, professionnels, agences d'urbanisme, ...) lors des principales conférences et manifestations internationales.
- Constituer une **plate-forme multi-acteurs d'échange, de réflexion, d'information et de capitalisation** dans le domaine urbain et de la gouvernance urbaine, dans le champ de la coopération internationale et du développement.
- Constituer un **lieu de dialogue** entre le milieu de la recherche sur la ville et la coopération internationale.
- Contribuer à la prise en compte de la problématique urbaine dans l'agenda international et à maintenir l'attention des décideurs politiques sur ses défis, notamment dans la perspective de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et dans celle d'un développement urbain durable.
- Offrir des opportunités de coopération entre ses membres et nos partenaires européens et internationaux.

- Œuvrer à la mise en place d'un partenariat renforcé avec l'Union européenne.
- Être capable d'apporter aux demandes de nos partenaires des réponses concrètes mobilisant les compétences les mieux adaptées des acteurs de la coopération et des solutions pour le renforcement de leurs politiques urbaines et une prise en compte effective de celles-ci dans les politiques publiques.



Curitiba (Brésil) - © ISTD/Hotton



L'offre française en matière de coopération urbaine

Fondée sur une connaissance approfondie des contextes locaux et sur la construction de partenariats, cette offre recevra sa légitimité politique au travers du dialogue engagé avec nos partenaires, (notamment à l'occasion de la préparation des documents cadres de partenariat (DCP) et/ou des accords de coopération décentralisée). **Intégrée, elle rassemblera des domaines traités habituellement de façon sectorielle ; le Partenariat français pour la ville et les territoires constituera le support permettant d'en formuler les principes.**

Ces principes sont portés par la conviction que la ville, c'est à la fois :

- **des territoires multiples**, centraux et périphériques, administrés à différentes échelles, des réseaux de villes de toutes tailles, une armature urbaine ;
- **des populations**, dont les plus défavorisées doivent être les principales bénéficiaires ;
- **des institutions** et des gouvernements locaux avec lesquels il convient de dialoguer et de s'engager sur le long terme ;
- **des organismes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre** chargés de préparer et mettre en place les stratégies et les projets ;
- **des dispositifs de gouvernance urbaine** ;
- **des professionnels**, publics et privés, exogènes et endogènes.

Dans ce cadre, le PFVT propose :

- **une approche globale des territoires urbains**, inscrivant la planification stratégique dans les objectifs du développement durable, pour une ville compacte et durable (économe en énergie et en consommation d'espace), réductrice de pauvreté (cohésion sociale et accessibilité), diversifiée et mixte (mixité sociale et fonctionnelle) ;
- **une ouverture de la politique publique à laquelle notre pays accorde toute son importance, aux interventions du secteur privé**, dans le cadre, le cas échéant, d'une économie mixte (cohérence territoriale et de complémentarité entre politiques publiques et partenariats publics-privés) ;
- **un appui à des dispositifs de gouvernance urbaine.**

Le mandat du Partenariat

- **Harmoniser les réflexions** de ses membres pour définir des positions communes qui seront portées à la connaissance de la communauté internationale, notamment des instances européennes et des bailleurs de fonds investis d'une stratégie en faveur de la ville, et participer ainsi activement au débat international sur l'urbain.
- **Valoriser le savoir-faire et l'expertise** de ses membres dans les événements, les enceintes et les réseaux internationaux et européens.

La mise en œuvre du Partenariat

Le PFVT a été mis en place le 6 juillet 2009 dans le cadre d'un **atelier de lancement** réunissant les organismes intéressés et la recherche.

Une convention de partenariat précise son fonctionnement et ses modalités de financement. En y adhérant, ses membres s'engagent à développer le programme d'action du partenariat, en participant notamment à ses groupes de travail thématiques ou événementiels.

Ses activités et la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel s'appuient sur un secrétariat permanent actuellement confié à l'Institut des sciences et techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le développement (ISTED) qui met en place et gère son site Internet.

La mise en œuvre du partenariat permettra notamment de **construire un portail commun de l'offre française** en matière de coopération urbaine et de favoriser les collaborations et partenariats entre ses différents acteurs. Elle permettra d'explorer la mise en place d'une ligne budgétaire spécifique pour **financer « l'intelligence » en amont**, la conduite de diagnostics, de démarches exploratoires ainsi que la mise en place d'opérations pilotes de démonstration sur le modèle de programmes incitatifs.

Les enjeux

Une croissance urbaine d'une ampleur inédite

Les villes connaissent actuellement une phase inédite de leur croissance où se conjuguent urbanisation et croissance démographique. En 2007 la population urbaine mondiale a, pour la première fois, dépassé

la population rurale. En 2030, la planète comptera 5 milliards de citoyens qui représenteront 60 % de la population mondiale (selon le Programme des Nations unies pour les établissements humains).

Cette croissance, qui s'accompagne d'une complexité accrue du fonctionnement des villes, y compris sur le

« LA GOUVERNANCE URBAINE DANS TOUS SES ÉTATS »

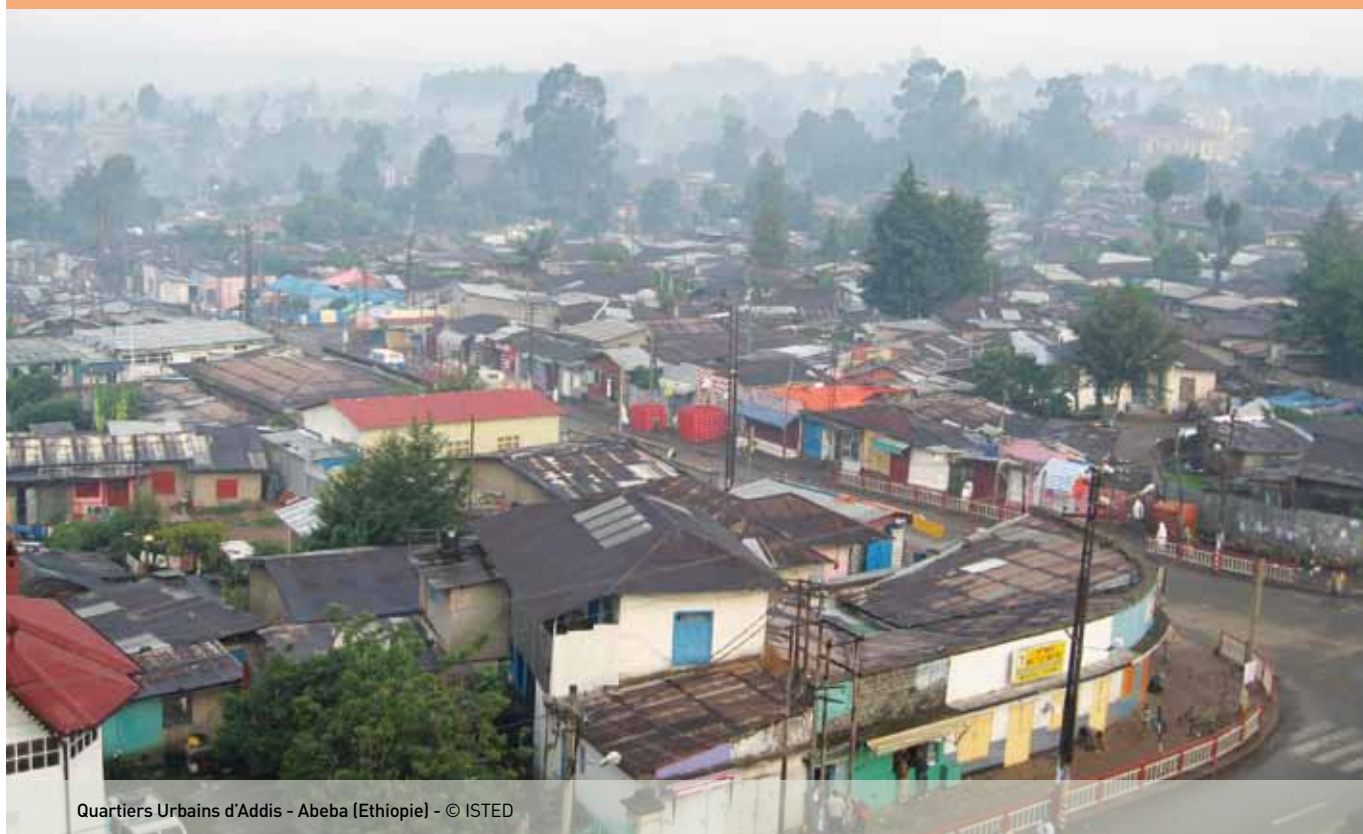
Les chercheurs mobilisés dans le cadre du programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) soutenu par le MAEE entre 2001 et 2004 ont mis en avant 6 thèmes de réflexion :

- Gouvernance urbaine, démocratie représentative et démocratie participative.
- Eléments de comparaison Amérique latine, Afrique, Asie.
- Les relations public/privé, le renouveau de la légitimité de l'État (à partir du cas marocain).
- Décentralisation et gouvernement local : la légitimité à l'échelle territoriale du développement urbain

- Transition urbaine et « métropolisation » (à partir du cas vietnamien).
- Dissidences et récessions urbaines : comment gérer le chaos urbain ?

Cette réflexion a donné lieu à la publication par le MAEE de l'étude « La gouvernance urbaine dans tous ses états ».

Pour Annik OSMONT (et alii, GEMDEV), « *La gouvernance urbaine fait débat dans la communauté scientifique. Mot valise, notion polysémique, concept flou, ce terme fait*



Quartiers Urbains d'Addis - Abeba (Ethiopie) - © ISTD



plan culturel, et d'une plus grande internationalisation aura lieu à 95 % dans le monde en développement. Ces villes, qui connaissent une croissance forte depuis de longues années, abriteront 4 milliards d'habitants, soit près de **80 % des citoyens du monde**.

Ces villes jouent un rôle majeur dans les dynamiques de développement économique, même si leur forte croissance n'a pas toujours été accompagnée de la création d'emplois correspondants comme c'est le cas notamment en Afrique.

pourtant partie, depuis quelques années, de la vulgate dans le domaine de la coopération urbaine. (...)

La gouvernance se réfère en fait à deux registres : celui de la production de conceptions, voire de doctrines, destinées à modeler la réalité urbaine et à bâtir des modèles d'intervention sur la ville, et celui constitué par l'ensemble des pratiques de la gouvernance.

Le groupe de réflexion a retenu deux points essentiels caractérisant la gouvernance urbaine. D'une part, la construction d'une scène de la gouvernance urbaine ; celle-ci révèle une singularité dans les processus, la pluralité des situations et surtout leur complexité. La diversité des cadres d'action nationaux et locaux, combinée à la multiplication des acteurs, brouille les dispositifs de gouvernance qui prévalaient jusqu'alors. Néanmoins, (...) la gouvernance est un système évolutif, dont la caractéristique est de se situer entre injonction libérale et exigence démocratique. Un nombre indéfini d'acteurs participe à un processus qui, par la négociation, vise à la gestion, à l'aménagement ou au développement d'un territoire urbain.

D'autre part, on constate que les termes de gouvernance et de régulation sont devenus presque indissociables. La régulation, quelle qu'elle soit, est admise comme visant à encadrer l'équilibre des relations entre acteurs concernés, reconnus au sein des dispositifs de gouvernance, pour aboutir à des décisions concrètes validées par les parties prenantes. L'objectif étant d'aboutir à des compromis négociés, ceci présuppose l'existence d'un cadre démocratique. Les mécanismes de régulation ainsi identifiés peuvent être vus comme conditions essentielles de la pérennité des dispositifs de gouvernance urbaine.

Ces deux points impliquent que les responsables doivent constamment se poser la question suivante : quels dispositifs de gouvernance pour quels objectifs ? Leur instauration requiert une clarification constante de plusieurs logiques pas toujours faciles à concilier : la logique gestionnaire, la logique sociale, la logique politique. »

C'est en ville que les enjeux du développement se cristallisent, et qu'ils se résoudront, en relation avec leurs espaces proches.

Les enjeux et défis de l'urbanisation

Les villes, centres privilégiés de la culture, des relations sociales et politiques et de la création de richesse, offrent d'incontestables opportunités d'émancipation individuelle. Elles constituent un chantier permanent où s'élaborent des modes de vie innovants, de nouvelles valeurs, de nouveaux codes de sociabilité.

Cependant, la plupart d'entre elles connaissent :

- une croissance urbaine mal maîtrisée et un étalement urbain ;
- une extension rapide des quartiers informels et des bidonvilles, où la sécurité de la tenure foncière n'est pas assurée ;
- un accès insuffisant des populations, notamment des plus pauvres, aux services essentiels – notamment à l'eau potable et à l'assainissement ce qui accroît les risques sanitaires, aux transports et à un logement décent ;
- une insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- une fragmentation sociale et fonctionnelle accrue de leurs territoires ;
- une fragilisation constante des populations face à la spéculation foncière ;
- des dégradations environnementales liées aux pollutions de toutes sortes ;
- une exposition accrue aux risques naturels, technologiques mais également en matière de sécurité publique, liés notamment à la criminalité et à la violence ;
- la disparition accélérée des spécificités culturelles, du patrimoine matériel et immatériel.

Cette situation a souvent pour résultat d'accroître la **ségrégation sociale** et spatiale, les **risques sanitaires, économiques et l'insécurité**, alors que les instruments institutionnels, financiers et techniques capables d'impulser et d'orienter le développement sont, soit inexistantes, soit inadaptés aux enjeux.

A cela s'ajoute la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre les changements climatiques et de lier cette problématique globale aux préoccupations locales d'amélioration des conditions de vie.

**Pour un développement durable
des territoires urbains et
de leurs populations :
de la gestion urbaine à une
gouvernance urbaine, démocratique**

L'approche globale des enjeux du développement urbain, qui consiste à mener de front l'amélioration des conditions de vie en ville, la productivité urbaine (amélioration des infrastructures, notamment économiques) et la prise en compte des objectifs tant sociaux, environnementaux et économiques du développement durable, revêt une importance particulière dans le contexte de la décentralisation. Celle-ci accroît en effet les responsabilités des collectivités. Cette approche globale est largement partagée par les bailleurs et les acteurs locaux, mais rarement suivie d'effets.

La coopération urbaine française apporte un appui tant aux acteurs en charge de la définition des stratégies et politiques urbaines, qu'au renforcement des cadres institutionnels, administratifs et financiers, pour un financement global de la ville durable, qui en permettent la mise en œuvre.

Depuis 2006, la France est dotée d'une « Stratégie gouvernance » pour répondre aux multiples défis du développement, du renforcement de l'état de droit, de la démocratie et des Droits de l'Homme (y compris les droits économiques, sociaux et culturels). Adossée au soutien que notre pays apporte aux processus de décentralisation et de déconcentration, cette stratégie promeut **une gouvernance démocratique** définie comme « *l'art de gouverner, en articulant la gestion des affaires publiques à différentes échelles de territoires, en régulant les relations au sein de la société et en coordonnant l'intervention des multiples acteurs* ».

Ainsi appréhendée, la gouvernance touche les **dimensions tant territoriale** (du local au global), économique (public, privé ou mixte), **que sociétale** (expression des besoins et intérêts des usagers par leur participation), environnementale, politique et culturelle. Elle concerne le renforcement des capacités (humaines et institutionnelles), les interactions entre les divers champs (social, économique, politique, administratif...) et les divers territoires, depuis le quartier.

Au **niveau local, échelon fondamental de la gouvernance démocratique**, la gouvernance locale apparaît

**CIDADE BRASIL :
UN PROGRAMME FRANCO-BRÉSILIEN
DE COOPÉRATION URBAINE...**

Le programme Cidade Brasil a été mené par l'ambassade de France au Brésil, en partenariat avec la Caisse économique fédérale du Brésil (CAIXA), première banque publique de développement d'Amérique Latine.

Entre 2001 et 2007, ce programme a apporté une assistance technique tant au niveau fédéral qu'à une douzaine de capitales d'Etats dans 3 domaines d'intervention, en lien avec la section française de l'Comos (Conseil International des monuments et des sites) :

- Dans le cadre de la réhabilitation des centres-villes, il a contribué à outiller la politique fédérale d'un corpus juridique et de lignes budgétaires dédiées au financement de l'habitat social. Il a également dynamisé la constitution d'un parc de logements sociaux à partir de la réhabilitation d'immeubles dégradés.
- Dans le champ des services urbains pour tous, il a favorisé l'accès à l'eau potable à domicile de 5200 familles de 3 quartiers défavorisés de Manaus.
- En matière de financement du développement urbain, il a permis de susciter des investissements et des prêts renforcés des institutions bancaires.

A travers des actions de renforcement des capacités et d'expertise, le programme a facilité l'émergence d'une nouvelle culture recherchant le maintien sur place des populations à bas revenus.

A partir de 2008, Cidade Brasil a orienté ses opérations vers le secteur de la mobilité et des transports urbains.



Population des favelas (Brésil) - © UNESCO/Robinson



... QUI SE DÉCLINE EN COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

Le programme Cidade Brasil soutient plusieurs coopérations décentralisées, notamment :

- Entre **Rio de Janeiro et Paris**, dans le cadre d'un accord de coopération pour la réhabilitation du centre de Rio, en partenariat avec l'ambassade de France et la CAIXA. Le but est d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le grand projet de revitalisation de la zone portuaire, par un aménagement des espaces vacants et un désengorgement des transports permettant le doublement de la population de la zone d'ici vingt ans. Il s'agit également de contribuer au renforcement des capacités pour la planification urbaine et la mise en œuvre du plan de réhabilitation intégrée du quartier de Sao Cristovao.
- Entre **Vitoria et la communauté urbaine de Dunkerque**, dans le cadre d'une coopération multiforme fondée sur une logique de réciprocité. Depuis 2005, une coopération a été engagée, portant sur la revitalisation du centre ville de Vitoria, ainsi que sur l'interface urbanisme-mobilité (réalisation de transports en site propre). Des ateliers croisés d'urbanisme international sont organisés à Vitoria en 2009 - dans le cadre de l'année de la France au Brésil - et à Dunkerque en 2010. L'objectif est d'élaborer des solutions innovantes à des problématiques similaires aux deux villes (centralité à une échelle intercommunale, interface ville / port). Les deux collectivités ont également échangé leurs expériences sur la démocratie participative, les outils expérimentés à Vitoria venant enrichir les pratiques dunkerquoises, mais aussi dans le domaine culturel (organisation de la fête de la musique à Vitoria avec des artistes dunkerquois, expositions de gravures brésiliennes à Gravelines), et économique (organisation d'une rencontre d'affaires franco brésilienne à Dunkerque).

comme une condition pour favoriser un développement durable adapté aux besoins, aux intérêts et droits des populations et tendre vers la réalisation des OMD. La « Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale », établit que la gouvernance locale démocratique constitue un « processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques qui, autour de gouvernements locaux (...), favorise une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs d'un territoire (Etat, citoyens, société civile, secteur privé), renforce la responsabilité devant les citoyens et la prise en compte des demandes sociales dans la recherche de l'intérêt général ».



Favelas de Rio de Janeiro (Brésil) - © Olivier BOLVIN

A l'échelle des territoires urbains, la gouvernance urbaine englobe de ce fait l'ensemble des processus de mobilisation et de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions visant à dégager une vision partagée du développement durable de la ville et la réalisation de projets collectivement et démocratiquement négociés.

Ainsi conçue, la gouvernance urbaine révèle un monde urbain pluraliste et complexe. Les pouvoirs locaux, tout particulièrement lorsqu'ils sont investis d'une légitimité démocratique, ont la responsabilité de trouver un terrain d'entente avec les différents acteurs, (Etat, associations, acteurs économiques et société civile), tout en recevant de l'Etat les pouvoirs, compétences et moyens nécessaires pour mener cette mission à bien.

La « Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale » a été préparée en 2008, à l'initiative de la Présidence française de l'Union européenne en collaboration avec la Commission. Cette charte, élaborée dans le cadre d'un processus multi-acteurs, a été annexée à la communication « autorités locales : acteurs du développement » de la Commission ; elle a fait l'objet de conclusions du Conseil, le 11 novembre 2008. En cohérence avec le concept de gouvernance démocratique, elle établit des principes et des modalités visant une meilleure efficacité de la coopération en la matière ainsi qu'en matière d'appui à la décentralisation.

Sanitaires précaires, Port-Harcourt (Nigeria) - © IRD/Pérouse de Monclos



LA CHARTE DES SERVICES ESSENTIELS UNE INITIATIVE INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS D

L'accès pour tous aux services essentiels (eau potable, assainissement, déchets ménagers, transports collectifs, énergie, télécommunication) constitue un enjeu majeur pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans le cadre du Sommet pour le développement durable de Johannesburg (2002), la France a présenté la Charte des services essentiels. Celle-ci constitue le prolongement de la Charte des services publics locaux élaborée sous l'égide de l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) et signée par les associations d'élus locaux français ainsi que par les principaux opérateurs de services publics. Elle édicte des principes de gouvernance permettant une concertation et une responsabilité partagée entre les acteurs concernés (élus locaux, administrations centrales, opérateurs, usagers).



DE TOUS AUX SERVICES DE BASE

Depuis 2002, la France encourage une initiative, soutenue par ONU-Habitat et UNITAR, qui a abouti en juillet 2009 à l'adoption par la Commission économique et sociale des Nations unies d'une décision portant sur l'accès de tous aux services de base. Cette décision constitue désormais le cadre international de référence destiné à être mis en œuvre par les Etats.

L'IGD, fort de son expérience en matière de dialogue partenarial en Afrique francophone dans le cadre des « Quadrilogues » et de ses outils en matière de contractualisation, d'auto-évaluation financière des autorités locales, d'indicateurs de performance, et de gestion participative, poursuit son action en contribuant à la réalisation de ce projet mené par ONU-Habitat.

Cela renvoie aux logiques et aux stratégies des multiples acteurs du développement urbain et les incite à passer des compromis négociés.

Marquée par l'importance des processus de concertation et de participation, la gouvernance urbaine développe des partenariats qui responsabilisent ces acteurs, les amènent à coopérer, les relie autour du niveau de décision politique favorisant ainsi la définition d'un cadre qui donne du sens à l'action urbaine. S'agissant de la participation des habitants, celle-ci renvoie à la question du droit à la ville et à la reconnaissance de la citoyenneté, elle-même associée à la notion de cidadinité.

Plus intégrée que la gestion urbaine, la gouvernance urbaine concerne la configuration territoriale du développement urbain (et son évolution), les dispositifs définissant les relations entre les gouvernements locaux, élus ou non, et d'autres formes de pouvoirs locaux, les procédures de contractualisation entre acteurs privés et publics, les mécanismes de la maîtrise d'ouvrage urbain. Elle concerne également les modes de relations entre les différentes échelles territoriales dans les domaines politique, réglementaire, financier, économique, social et culturel. **Apparaissant en amont de la sphère opérationnelle du développement urbain, elle ne peut en être dissociée. Elle constitue le cadre du développement et, comme processus, elle s'adapte aux évolutions continues des modalités et contenus de l'action.**

La France souhaite soutenir les acteurs concernés pour les aider à relever les défis de l'urbanisation, à concevoir et mettre en œuvre leurs propres politiques et stratégies d'aménagement et de développement urbain durable et de lutte contre la pauvreté.

Ces orientations constituent le socle de **l'offre française en matière de coopération urbaine** qui rassemble des domaines traités habituellement de façon sectorielle. Celle-ci s'appuie sur la mise en œuvre d'un **Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT)** conçu comme une plate-forme de réflexion, d'échanges entre les acteurs de notre coopération urbaine, d'information et de capitalisation, dont l'objectif principal vise à renforcer l'efficacité de leur action.

Les principes d'action / les orientations

- Apporter un appui à nos partenaires pour les aider à aborder le territoire de manière globale, dans une logique de cohérence des territoires, en tenant compte des réseaux de villes, grandes, moyennes et petites.
- Articuler les différentes échelles, du quartier à l'aire urbaine.
- Aider à la définition des priorités de l'action sur la ville.
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage et l'investissement intellectuel dans l'expertise professionnelle et les dispositifs de formation.

L'impact des coopérations urbaines se mesure sur le moyen et le long terme. Fondée sur une vision stratégique des territoires, notre coopération doit favoriser un tel investissement et privilégier l'établissement de partenariats locaux dans la durée.

Nos appuis, coordonnés avec ceux des autres bailleurs, renforcent durablement les capacités des acteurs de la gouvernance urbaine, notamment des acteurs publics, en associant les appuis institutionnels (par exemple aux mécanismes de dialogue multi acteurs), les actions de formation et les appuis aux réseaux de compétences et d'expertises.

Apporter un appui institutionnel, dans la sphère de politiques publiques d'aménagement et de développement urbain

Appuyer la planification stratégique,
dans la phase de conception mais aussi dans
celle de réalisation

La majorité des villes du Sud ne dispose pas de plans de développement urbain réellement efficaces et respectés. Les plans existants, souvent obsolètes, ont rarement fait l'objet d'une appropriation par les acteurs locaux et/ou sont le plus souvent ignorés par les décideurs. L'approche qui combine vision à long terme et actions à court terme, qui articule planification spatiale et investissements, et qui mobilise tous les acteurs concernés, peine à trouver sa voie dans les pays en développement.

Un effort de coopération est donc nécessaire pour allier préparation et mise en œuvre de stratégies urbaines au renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Notre coopération peut aider les villes à préparer et à mettre en œuvre leurs stratégies et politiques de développement et d'aménagement urbains durables. **Ce faisant, elle se propose de donner la priorité à une approche globale et transversale de la ville.** Elle doit également permettre d'affiner la connaissance





des contextes locaux (celle de nos partenaires mais aussi la nôtre) et apprécier les moyens et marges de manœuvre dont disposent les décideurs et les professionnels locaux, notamment en matière d'outils de planification (juridiques, stratégiques et opérationnels). Cela renvoie d'abord aux outils qui permettent de comprendre et connaître la ville, systèmes d'information géographique, télédétection, démarches de cadastre et d'adressage, etc., et à leur adaptation à leurs contextes locaux.

Appuyer la mise en place de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Notre pays accorde toute son importance à la politique publique et soutient son ouverture aux interventions du secteur privé, dans le cadre contractuel ou, le cas échéant, dans celui d'une économie mixte (cohérence territoriale et de complémentarité entre politiques publiques et partenariats publics-privés). La maîtrise d'ouvrage urbaine est publique dans la mesure où elle est de la responsabilité des élus. Elle peut faire l'objet

d'une délégation à des organismes privés dans le cadre de conventions qui prévoient nécessairement les mécanismes d'un contrôle par la maîtrise d'ouvrage principale qui doit être en capacité de pourvoir l'exercer.

Notre coopération doit précisément permettre d'aider les pouvoirs locaux à établir et suivre les politiques publiques et à remplir leur rôle d'animateur, à renforcer leur légitimité et compétences pour assumer et fournir le service public tout en assurant la pérennité financière des actions mises en place, dans une optique de développement urbain durable.

Appuyer l'organisation des finances locales, en vue d'une meilleure collecte des ressources

Il s'agit d'aider nos partenaires à définir des politiques de financement de leurs stratégies urbaines et à les traduire en termes de programmes d'investissement, soutenables budgétairement, la définition des différentes politiques de développement urbain durable et de leur apporter les modes de financement adaptés.



Développer la formation, la recherche, l'expertise et le partage d'expériences

Développer des actions de formations en accompagnement des appuis institutionnels

Les appuis institutionnels visant à renforcer durablement les capacités des acteurs locaux, notamment des acteurs publics, seront associés à des actions de formation et d'appui aux réseaux de compétences et d'expertises. Les actions de formation toucheront tant les cadres nationaux que les acteurs présents sur le terrain (les acteurs territoriaux, notamment les élus, les agents territoriaux, les gestionnaires des services publics, les responsables des organisations sociales, les intervenants dans la sphère économique). Elles permettront à nos partenaires de développer leur propre ingénierie en la matière. Notre coopération privilégiera la maîtrise d'ouvrage locale afin que les formations, appliquées et professionnalisantes, soient l'occasion de transferts de compétences ; elle privilégiera également les formations de formateurs et veillera à assurer les relais dans le long terme.

Encourager la recherche et le renouvellement de l'expertise

La gouvernance urbaine est aussi un objet de recherche dont l'analyse contribue à améliorer les performances dans un domaine en pleine mutation.

La recherche académique et la construction théorique permettront de constituer **un socle pour la formation de nouvelles générations d'experts, du Nord et du Sud** (par des formations depuis le niveau supérieur de la formation initiale et de la spécialisation, qui forme à la fois des formateurs et des professionnels/experts, jusqu'à la formation continue pour les différents niveaux opérationnels). Les démarches d'observation des processus de gouvernance seront encouragées et s'appuieront sur les institutions de nos partenaires, sur un regard croisé Nord-Sud.

Ces démarches mobiliseront également les centres français à l'étranger sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, en incorporant des chercheurs locaux et français autour de programmes faisant l'objet d'un accord avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec des

institutions et organismes régionaux. Ce faisant, ces centres contribueront à la capitalisation et à l'analyse des pratiques de gouvernance ainsi qu'au renouvellement des méthodes d'observation. De même, des partenariats entre établissements français et leurs homologues seront encouragés.

Renforcer le partage d'expériences et la coopération décentralisée

La coopération entre autorités locales est un instrument efficace et pertinent pour favoriser l'échange de savoir-faire et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage publiques émergentes. Elle privilégie non seulement l'expérience sectorielle mais aussi l'approche transversale et globale du développement durable portées par les collectivités territoriales et leurs élus. La coopération décentralisée s'affirme comme un outil spécifique de l'action de la France dans les pratiques de développement urbain durable.

Elle doit, dans le même esprit, être accompagnée du renforcement des échanges entre les acteurs professionnels du développement urbain du Nord et du Sud.



Rives du Gange (Inde) - © Jérôme DUPLAN



Les implications

pour les politiques de développement urbain

L'offre française en matière d'appui à la gouvernance urbaine réunit des domaines traités habituellement de manière sectorielle : la réhabilitation et la valorisation du patrimoine urbain, les politiques foncières, la lutte contre la pauvreté urbaine par l'accès de tous aux services essentiels et à un habitat décent, le développement économique. Cette offre répond prioritairement aux besoins en matière de planification stratégique, de soutien à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques et stratégies urbaines.

Appuyer

les politiques de réhabilitation et de valorisation des centres urbains anciens

La France est l'un des premiers pays à avoir considéré, protégé et mis en valeur son patrimoine architectural, urbain et paysager. Ce savoir-faire participe de notre influence culturelle alors que le patrimoine suscite un intérêt croissant des Etats soucieux de rejoindre, dans ce domaine, le concert des nations, de gagner une reconnaissance internationale et les

avantages économiques (notamment ceux liés au tourisme) que cela implique et d'affirmer une identité dans le contexte de la mondialisation.

Dès lors, il s'agit de promouvoir auprès de nos partenaires une approche permettant la prise en considération du patrimoine dans leurs projets de développement urbain et territorial, favorisant la requalification et la durabilité (requalification des territoires, aménagement et développement urbains durables), réhabilitant la connaissance de l'environnement bâti dans les démarches de planification et permettant ainsi au patrimoine de renouer les fils du temps de l'aménagement.

La coopération française doit aider les acteurs locaux à concevoir et mener la préservation et la valorisation de leurs centres anciens, motrices d'une

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE LUANG PRABANG (LAOS)

Suite à l'inscription de la ville de Luang Prabang, ancienne capitale royale du Laos, sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1995, une coopération décentralisée sur la conservation et de mise en valeur du patrimoine a été mise en place entre la ville de Chinon, l'UNESCO et le gouvernement de la République Démocratique Populaire Lao, ainsi que les ministères français des Affaires étrangères et européennes et de la Culture et de la communication.

Cette coopération a permis l'établissement d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur ainsi que la

création d'une Maison du Patrimoine. Elle a apporté un appui au renforcement des capacités en matière patrimoniale, artisanale, prospective sur le développement touristique, ainsi qu'à l'aménagement de 10 villages du secteur sauvegardé.

La ville de Chinon et la région Centre ont contribué à la création de la municipalité de Luang Prabang dans le cadre de la mise en oeuvre de la décentralisation du Laos, en concourant notamment au renforcement des capacités administratives, ainsi qu'à des actions de sensibilisation de la population aux thématiques urbaines et environnementales.

Enfin, cette coopération a contribué à des projets de coopération dans les domaines de l'hydraulique et de la mise en valeur du patrimoine fluvial du Mékong.

gestion globale des territoires urbains. Les valeurs associées au patrimoine (valeur pour l'histoire, identité urbaine, valeur d'usage, qualité structurante des tracés, etc.) contribuent en effet à porter le développement de la ville ainsi que le développement économique et social des populations.

L'appui de la France dans le cadre de processus de gouvernance propres à nos partenaires, peuvent concerner toute la chaîne des interventions (inventaires, législation, mobilisation de ressources humaines et financières, appui à la mise en œuvre opérationnelle, capitalisation, ...). Ce faisant, notre coopération soutient, notamment les démarches participatives permettant aux populations concernées d'être les dépositaires des enjeux patrimoniaux attachés à leur cadre de vie.

Il conviendra d'asseoir la pertinence, l'impact et l'efficacité des interventions sur le patrimoine urbain, la « valeur ajoutée culturelle » venant conforter l'effica-

cité des interventions en termes de développement économique et social. Dans le cadre de notre appui aux politiques de réhabilitation et de valorisation des centres anciens, un développement touristique durable doit également être promu.

Appuyer la réforme du droit foncier et les politiques foncières

Dans la plupart des villes des pays en développement, l'occupation des sols se réalise dans une grande insécurité juridique. Celle-ci constitue un lourd handicap, tant pour la vie économique que pour la vie démocratique. Dans ces villes, la protection que confère le droit de propriété du sol ne bénéficie souvent qu'à une petite minorité de la population et



Fès (Maroc) - © Jérôme DUPLAN

LES POLITIQUES FONCIÈRES

Les politiques foncières ont pour objectif de réguler les formes souvent concurrentes d'utilisation des sols et de leurs ressources, leurs modes d'accès et de transmission. Expression des choix d'organisation socio-économique et politique des gouvernements, les politiques foncières constituent un enjeu central de la gouvernance car elles sont situées à la croisée de l'histoire, de l'économie (lutte contre la pauvreté, performances agricoles, sécurité alimentaire, accès aux services essentiels), du droit, des enjeux environnementaux, et des pratiques socio-culturelles (fondement identitaire, citoyenneté)

Dans le contexte de croissance sans précédent des villes, la capacité de ces dernières à répondre à la demande de terrains et de logements sera décisive pour la compétitivité des territoires et leur « efficacité » en matière de développement économique et social.

Face aux conflits entre les usages et les acteurs, les contradictions entre droits positifs, coutumiers et religieux souvent sources de conflits, les politiques foncières doivent se fonder sur un dialogue territorial, un équilibre entre les droits et les responsabilités des acteurs, et tenir compte des pratiques historiques et des droits locaux évolutifs, dans une vision à long terme.



la plupart des mutations foncières se réalisent en marge de la loi, aux risques et périls des parties. **Une forte demande de sécurisation des droits des occupants sur leurs terres s'exprime partout** et une évolution du droit foncier avec la prise en compte des pratiques « coutumières » semble nécessaire pour assurer sécurité et transparence, dans un contexte où les concurrences pour la maîtrise des sols s'exacerbent.

Les tentatives de réforme ont été nombreuses, mobilisant parfois d'importantes aides internationales. Cependant, elles sont trop souvent restées prisonnières de principes issus du droit colonial qui a fait de l'accès à la propriété le privilège d'une minorité.

Les problèmes rencontrés étant communs à de nombreux pays, au moins au sein d'une même région, la France propose de soutenir les initiatives menées à l'échelle supra-nationale. Elle est également attentive aux initiatives et activités d'ONU-Habitat concernant la sécurité de la tenure foncière et

les droits de propriété (« Secure Land Tenure and Property Rights ») ou à celles d'autres organisations multilatérales.

Il est également utile de prendre en compte l'expérience historique des pays développés où la sécurisation de la tenure n'est jamais passée ni par la réalisation de cadastres, ni par des procédures administratives, mais seulement par des réformes législatives et judiciaires d'application générale.

La reconnaissance des droits de propriété ou d'usage, individuels ou collectifs sur le sol, ne doit évidemment pas conduire à faire l'impasse sur la régulation des usages concurrents du sol et des droits afférents.

Cette régulation passe par une réflexion sur l'évolution des systèmes d'administration des droits fonciers avec le renforcement des structures devant conduire à une meilleure gouvernance. Un des acquis des dernières années est d'avoir souligné l'importance de la négociation entre les acteurs dans l'élaboration de cette gouvernance à toutes les échelles territoriales.

L'élaboration des politiques foncières nécessite un débat, du niveau local au niveau national, seul en mesure de construire un consensus à long terme permettant le respect des législations et règlements et une reconnaissance partagée des droits. Ces politiques constituent l'une des sources les plus constantes d'apprentissage de la gouvernance, tant les questions de droit, de financement, de technique, d'accès au marché, sont liées.

Elles nécessitent de concilier des objectifs économiques, politiques et sociaux contradictoires, des intérêts publics et des intérêts privés. Elles visent en priorité l'intégration, notamment par la lutte contre les évictions, et contribuent également à lutter contre l'étalement urbain coûteux pour les habitants et destructeur pour l'environnement. Il s'agit non seulement de sécuriser l'accès à la terre pour les investisseurs potentiels, mais aussi de dépasser la gestion foncière coutumière et de répondre aux nécessités de l'aménagement public supra communautaire qui incombe aux collectivités locales.

La coopération française appuie tant l'évolution des législations et réglementations que l'évolution des systèmes d'administration des droits fonciers dans les pays qui veulent s'engager dans des réformes. Elle vise également à **renforcer l'accès à l'information** et favoriser les **échanges d'expériences** pour l'élaboration des politiques foncières.

LE COMITÉ « FONCIER ET DÉVELOPPEMENT »

Créé en 1996, le Comité technique « Foncier et développement » est un groupe de réflexion réunissant experts, chercheurs et acteurs français impliqués dans la coopération en appui aux politiques foncières. Ce comité pilote depuis 2006, sous l'égide de l'Agence française de développement et du MAEE et avec l'appui du Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET), le projet mobilisateur « Appui à l'élaboration des politiques foncières ». Cela a permis :

- La rédaction du Livre Blanc des acteurs français de la coopération : « Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud » ;
- La création du portail francophone « Foncier et développement » (<http://www.foncier-developpement.org>) ;
- L'appui à la production de connaissances nouvelles, notamment à travers le soutien à des projets de recherche associant des chercheurs français et étrangers ;
- Une collaboration avec le Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire afin d'élaborer des notes de positions communes, en particulier sur l'investissement international responsable dans l'agriculture ;
- L'organisation d'un atelier international d'échanges sur la gestion foncière à l'échelle communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar.

Il s'agit enfin de contribuer à **renforcer les capacités des acteurs publics, des gouvernement locaux et des organisations d'habitants**, à l'élaboration des diagnostics et propositions, ainsi qu'à participer à la gouvernance foncière. La coopération française apporte également appuis et expertises opérationnels dans la mise en œuvre de ces politiques.

Lutter

contre la pauvreté urbaine : appuyer l'accès aux services essentiels et à un habitat décent

« La gouvernance démocratique locale, la décentralisation [et la gouvernance urbaine] constituent un cadre propice pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, atteindre les OMD et le respect des droits de l'homme (y compris les droits économiques, sociaux et culturels) ».

L'urbanisation rapide, le manque d'emplois urbains décents et les insuffisances de la planification et de

la gestion des villes comptent parmi les facteurs de l'urbanisation de la pauvreté. La croissance urbaine est potentiellement positive si elle est accompagnée par un développement économique suffisant pour générer les emplois et les revenus espérés et apporter une sécurité alimentaire. A défaut, **les villes sont de plus en plus divisées entre quartiers sous-équipés et quartiers résidentiels.**

Fractures sociales et spatiales s'y renforcent mutuellement. Un aspect non-monnaire de la pauvreté concerne la difficulté d'accès aux terrains, aux services essentiels et aux logements. Cette «pauvreté humaine», telle que la caractérise le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), se reflète dans la «bidonvilisation» d'un grand nombre d'agglomérations.

Appuyer la délivrance des services essentiels, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'eau potable, de l'assainissement et de la collecte des déchets

Il importe que ces services correspondent aux habitudes culturelles et aux capacités techniques et financières



Ordures à Koumassi (Côte d'Ivoire) - © IRD



de la population ; mais aussi qu'ils s'appuient sur les politiques nationales sectorielles.

Leur délivrance et leur gestion résultent d'une coopération, d'une coproduction impliquant l'État, les collectivités locales, la population, les services publics et le secteur privé, sachant que les pouvoirs publics tirent largement leur légitimité de leur capacité à assurer ces services à l'ensemble de la population.

Leur mise en œuvre nécessite des organisations ad hoc, tant par leur structure que par la culture, les habitudes, la formation et l'expérience de leurs membres (capacités de dialogue et de coopération favorisées par l'échange d'expériences) et dotées de ressources financières adaptées.

Leur délivrance implique des actions à trois niveaux complémentaires :

- **Sur le plan politique et notamment de la reconnaissance internationale de principes fondamentaux pour l'accès aux services essentiels**, des lignes directrices ont été préparées sous l'égide du Programme des Nations unies pour les établissements humains. Elles ont vocation à aider les autorités nationales et locales à mettre en œuvre des réformes favorisant l'accès de tous à ces services et sont pleinement complémentaires avec nos orientations en matière de gouvernance démocratique locale. Il convient désormais de contribuer à leur dissémination, notamment au sein du réseau de coopération français, d'apporter un appui aux gouvernements dans leur mise en



LA COOPÉRATION ENTRE HÔ CHI MINH-VILLE ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES

La région Rhône-Alpes et l'agence d'urbanisme de Lyon sont engagées depuis 1997 dans une coopération en matière de gestion urbaine avec le comité populaire d'Hô Chi Minh-Ville

Un Centre de prospective et d'études urbaines, le PADDI, coordonne l'ensemble des coopérations décentralisées rhône-alpines et françaises menées avec Hô Chi Minh-Ville, notamment dans les domaines du design urbain, de la gestion des déchets, du logement social, de la planification urbaine, des transports, et nouvelles technologies de l'énergie. La formation continue des cadres, leur ouverture aux expériences et aux méthodes étrangères, l'amélioration de leur capacité de maîtrise d'ouvrage sont essentielles et constituent autant d'enjeux pour le PADDI, dont l'approche consiste à partir de la demande exprimée par les partenaires vietnamiens.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée très développée entre la France et le Vietnam.

œuvre, en y associant leurs autorités locales, la société civile et le secteur privé et en veillant à gérer leur impact sur l'environnement.

- **Sur le plan financier**, la coopération française vise à compléter les ressources locales en apportant non seulement des capitaux dans les secteurs stratégiques, mais également de l'expertise sous la forme d'ingénierie financière. Elle peut accompagner les arbitrages entre le financement par le contribuable, l'usager, l'emprunt et la solidarité internationale, au bénéfice des populations pauvres et défavorisées.
- **Sur le plan de la gouvernance**, la délivrance des services essentiels permet d'initier une évolution du fonctionnement des institutions, assorti d'un effet d'apprentissage. Le potentiel de progrès dans leur gestion est important, notamment pour l'approvisionnement en énergie et en eau et dans les transports publics. Dans ces domaines, la coopération

française doit pouvoir, au delà de la promotion de bonnes pratiques, jouer dans la durée un rôle clé pour développer les capacités municipales et de l'ensemble des acteurs impliqués, pour rationaliser la fourniture et améliorer l'efficacité urbaine.

Aider les populations pauvres à mieux se loger

Le droit à un habitat digne fait partie des droits économiques et sociaux reconnus et constitue un secteur privilégié pour la coopération française. Les politiques de l'habitat et de logement social visent à assurer, par une aide publique, un habitat digne à chacun, notamment aux populations les plus défavorisées.

Elles sont nécessairement partenariales et reposent sur une coproduction de l'habitat impliquant (1) une volonté politique nationale que notre coopération



Osogbo (Nigéria) - © Nicolas TEINDAS



peut contribuer à faire émerger ou à renforcer, (2) des autorités publiques préparées et des populations associées à leur conception.

Mieux loger les populations les plus défavorisées nécessite de les aider à accéder plus facilement aux terrains et aux financements indispensables à la construction d'un habitat décent.

Dans ce cadre, notre coopération appuie les approches de nos partenaires permettant de traiter la question de l'habitat à l'échelle des agglomérations, tant dans les centres urbains que dans les quartiers nouveaux.

Nourrir les villes et lutter contre la malnutrition

Il s'agit de soutenir la production, la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires créatrices de revenus.



Calcutta (Inde) - © Jérôme DUPLAN

LE PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (PDSU) AU MALI

Lancé en 2001, le Programme d'appui au Développement Social Urbain est mené dans les communes de Bamako, Mopti et Gao avec le soutien de la France. Cette démarche participative a mis en place des Comités de Développement des Quartiers (CQD) constitués de représentants des populations les plus défavorisées. Aux côtés des communes et des ONG, les CQD visent l'amélioration des conditions de vie et l'accès aux services de base pour tous.

Partant d'un diagnostic socio-économique territorial et des études monographiques des communes et des quartiers, les CQD ont défini des priorités et identifié des projets, en particulier dans les domaines de la lutte contre l'insalubrité, de l'accès à l'eau potable et du développement économique. Ces projets ont été soumis aux instances communales et aux gouverneurs de région. Un système d'information géographique servant d'instrument d'aide à la décision pour les communes a été mis en place (collecte, analyse de données et cartographie). En mobilisant l'ensemble des acteurs autour de projets fédérateurs, le PDSU contribue à renforcer la démocratie participative de proximité.



Sikasso (Mali) - © Nicolas TEINDAS

Appuyer les politiques de développement économique des villes

Les responsables locaux interviennent de plus en plus dans la sphère économique. En plus de leurs missions initiales, ils ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que les acteurs économiques, privés ou publics, puissent agir au mieux en faveur du développement économique.

L'interaction de ces responsables avec ceux intervenant dans la sphère du développement économique, de la formation professionnelle, de l'université et de la recherche est aujourd'hui déterminante.

Face à la mondialisation de l'économie, les responsables locaux ont aujourd'hui en effet tout intérêt à faciliter le

développement de systèmes productifs locaux, de pôles d'excellence ou de compétitivité ou toute autre forme d'action de planification stratégique et d'aménagement permettant à l'économie de se développer (renforcer l'attractivité urbaine, favoriser l'implantation des activités économiques, etc.).

Dans le domaine de l'économie, les villes sont naturellement en interaction avec le territoire qui les entoure, ainsi qu'avec d'autres villes proches ou éloignées, grandes ou moyennes. Ces relations, profitables au développement de l'ensemble des territoires, sont à encourager et à organiser. Les élus locaux ont la responsabilité de favoriser ce type de coopération.

Dans ce cadre, la coopération s'attache à **renforcer les capacités de nos partenaires** intéressés par cette approche. Elle favorisera notamment les coopérations avec les **pôles de compétitivité et d'excellence français** et fera la promotion de la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises agissant dans ce domaine.



Bangkok (Thaïlande) - © IRD



Promouvoir

une gouvernance au service d'un développement urbain durable

Les enjeux de la ville doivent recevoir une approche différenciée suivant les zones (pays émergents ou moins avancés, pourtour méditerranéen) qui s'inscrit dans une stratégie de développement durable, respectueuse de l'environnement, maîtrisant l'occupation des sols et les émissions des gaz à effet de serre, avec des politiques d'adaptation aux changements climatiques, et qui offre aux habitants un cadre social et économique intégrateur.

Cette stratégie s'inscrit dans le soutien apporté par la France aux processus de décentralisation et de mise en responsabilité des autorités locales élues.

Pour en savoir plus sur le Partenariat français pour les villes et les territoires, merci de contacter :

*le ministère des Affaires étrangères
et européennes
DGM/Direction de l'économie globale et
des stratégies de développement
Mission de la gouvernance démocratique
33 (0)1 43 17 64 45*

*ou le secrétariat technique
ISTED
33 (0)1 40 81 24 06*



Transports urbains au Sénégal - © FOTOLIA/Galline

DGM / Direction de l'économie globale et des
stratégies de développement
Mission de la gouvernance démocratique



Alice Guitton,
*Chef de la mission de
la gouvernance démocratique*



Serge Tomasi,
*Directeur de l'économie globale et
des stratégies de développement*

Le ministère des Affaires étrangères et européennes et la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises,
- la conception de la politique extérieure de la France,
- la coordination des relations internationales de la France,
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La mise en place de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) en avril 2009 dans le cadre de la réforme du MAEE voulue par Bernard Kouchner, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux, qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend, avec la DGM, mettre l'accent sur le nécessaire traitement des enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture sur l'extérieur, d'anticipation, d'interministériel, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

27 rue de la Convention
C591533 - 75732 Paris Cedex 15

www.diplomatie.gouv.fr